

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 12 septembre 2019

Excusés : C. Jacobs (Pouvoir à P. Bonnaire), S. Pontarollo (Pouvoir à G. Bertola-Boudinaud), C. Deroux Dauphin (Pouvoir à M. Vicente), N. Yvrard (Pouvoir à B. Belony), X. Francisco.

Secrétaire de séance : Bernard Belony.

Arrêté de la révision du PLU : Arrêt du bilan de la concertation et arrêt du Projet de Plan Local d'Urbanisme. La Révision arrive à son terme dans la phase d'étude. Les personnes publiques associées seront consultées pendant trois mois, puis l'enquête publique se déroulera pendant un mois, du 20 décembre au 20 janvier, et deux mois seront ensuite consacrés à la prise en compte des conclusions du commissaire enquêteur.

Monsieur le Maire rappelle qu'en application de l'arrêté inter-ministériel de juillet affichant la directive de zéro artificialisation nouvelle, les représentants du Scot et de l'Etat ont demandé la suppression de trois zones constructibles pour l'habitation et une zone constructible pour l'activité économique. A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'arrêter la révision du PLU et de tirer le bilan de la concertation.

Demande au tribunal administratif de désignation d'un commissaire enquêteur : Demande à l'unanimité, de désignation d'un commissaire enquêteur pour la période du 20 décembre 2019 au 20 janvier 2020.

Garantie d'emprunt à l'OPAC 38 pour les travaux d'amélioration thermique des immeubles des Jonquilles et des Tulipes : L'OPAC38 conduit des travaux d'amélioration thermique des deux immeubles. La consommation des locataires serait améliorée de 52%. L'OPAC contracte un prêt de 1177902€ sur 25 ans auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. La CAPI garantit le prêt à hauteur de 70%. Décision unanime de garantir à hauteur des 30% restants.

Décision Modificative n° 1 pour les frais de personnel : La commune a dû faire face à de nombreux arrêts maladie/maternité au cours de l'année 2019. Le budget voté au Budget Primitif à l'article 6413 (contractuels) ne sera pas suffisant afin d'assurer tous les remplacements jusqu'à la fin de l'année. Proposition d'augmenter la somme votée de 11 000 € en dépenses de fonctionnement, compte 6413 et, d'augmenter du même montant les recettes prévisionnelles en 6419 (remboursement des frais de personnel au titre de la garantie des risques statutaires). (Unanimité)

Décision Modificative n° 2 - Matériel divers : La commune a dû faire face au remplacement de la tondeuse qui s'est avéré irréparable. Les crédits inscrits à l'opération 109 divers matériels sont insuffisants. Proposition de retirer 10 000€ à l'opération 131 (DOJO) et de les affecter à l'opération 109 Divers matériels, afin de pouvoir financer le VPI de l'école primaire. (unanimité)

Point des travaux du Dojo : La réception est faite, avec des réserves qui restent sur la fuite du chéneau existant du gymnase, sur les commandes des ouvrants et sur l'éclairage de la salle de rangement. Ces réserves n'ont pas empêché les associations de prendre possession des lieux.

Point sur les travaux de réhabilitation du Stade des Mûriers : Les travaux sont terminés. Seuls restent à installer les bancs de touche. Les joueurs ont beaucoup apprécié le nouveau revêtement garni de billes de liège qui améliore les sensations de jeu.m

Réfection du toit de l'église de Nivolas : Des désordres liés à une fuite se sont produits dans la voute de la chapelle latérale ouest. L'entreprise Franco a procédé à une mesure de sauvegarde, mais la

toiture est entièrement en mauvais état et mérite une réfection. Trois entreprises ont été consultées. A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de retenir la proposition de l'entreprise Franco pour un montant de 48 146,98€ HT

Cabinet Médical : En lien avec l'OPAC, Monsieur le Maire propose d'aménager un cabinet médical comportant deux cabinets pour évoluer vers l'accueil d'un deuxième médecin. L'appartement de l'OPAC est bien situé et permet de continuer le travail d'équipe avec les infirmières et le podologue. L'Etat a donné un avis favorable à la transformation d'un logement en cabinet médical. L'OPAC prend en charge ce qui est de la mise aux normes de l'appartement (environ 12 000€). Proposition de prise en charge par la commune de ce qui relève de l'adaptation fonctionnelle (environ 12 000€) afin de s'assurer de la présence d'un cabinet médical sur la commune. Le (ou les) docteurs signeront ensuite le bail avec l'OPAC. Par 9 voix pour, 4 contre et 5 abstentions, le Conseil Municipal décide de participer à l'aménagement de deux cabinets médicaux dans un appartement de l'OPAC.

Création poste agent de maîtrise et suppression poste adjoint technique principal 1^{ère} classe : Suite à la réussite au concours de l'intéressé, décision unanime de création d'un poste d'agent de maîtrise afin de pouvoir nommer l'agent sur le poste.

Reconduction de la convention de remplacement du personnel avec le Centre de Gestion : pour la période du 14/10 au 13/11/2019 durant laquelle la titulaire sera en congés. (unanimité)

Recensement 2020 : Nécessité d'arrêter le nombre et les conditions de rémunération des agents recenseurs ainsi que celle de l'agent coordinateur. Décision unanime d'arrêter le nombre à cinq agents recenseurs et de s'aligner sur une rétribution au SMIC. A noter qu'à ce jour, il manque encore deux agents recenseurs.

Situation de la Poste : A la rencontre du 20 Août, les responsables de la Poste ont annoncé qu'à partir de janvier 2020, les horaires d'ouverture sont ramenés à 12h par semaine – Lundi, mardi, vendredi de 13h45 à 17h00, jeudi de 14h15 à 17h00. Parallèlement, la Poste commencera à ouvrir un Relais Poste Commerçant chez Vival.

Situation de l'entreprise BONNA : L'entreprise fait désormais partie du groupe CONSOLIS qui a décidé de fermer trois sites en France, dont le site de Nivolas-Vermelle. Consolis cherche un repreneur jusqu'à mi-novembre. Passé cette date, ils passeront à une procédure collective et à la vente du tènement.

Point de situation sur l'élaboration d'un nouveau plan de la commune : Une première réunion de travail a eu lieu avec M. Repiquet. Le plan devrait être prêt à la fin de l'année.

Subvention exceptionnelle au CSN : Le CSN a organisé l'animation de la fête d'été. La soirée a été animée par une banda qui est plus chère que la sono habituelle. La commune avait donné son accord pour ce type d'orchestre. Décision unanime d'accorder une subvention exceptionnelle de 1000€ au CSN pour l'organisation de la fête d'été.

Subvention à l'Association des Amis de la Bibliothèque : Afin de faire face à de nombreuses situations d'animation, les bénévoles de la bibliothèque ont décidé de constituer une association. Décision unanime de verser une subvention de 200€ pour assurer le démarrage de l'Association des Amis de la Bibliothèque.

Forum des Associations : cette année, pour faire suite aux réflexions menées dans le cadre du PEDT intercommunal, le forum a été intercommunal. 43 associations de cinq communes du Val d'Agny ont participé. Les échanges ont été très fructueux.

Commission scolaire : une réunion a été organisée pour cadrer les activités prévues dans les temps de garderies du matin et du soir. Réflexion sur l'organisation de la pause méridienne.

Mise en route des panneaux de covoiturage Lane : ces panneaux sont opérationnels. Les covoitureurs peuvent y afficher leur demande de parcours afin qu'un « Laner » s'arrête pour les prendre en charge.

Déclarations préalables :

Benoit Bourbon : parcelle AB 757, en zone Ua au PLU, bleu Bv au PPR, pour construction d'une piscine de 9x4m, 19 chemin de la vie Etroite.

Wilfried Pays : parcelle B 90, en zone Au et N au PLU, bleu Bg au PPR, pour construction d'une piscine de 8x4m, 98, chemin de Branton.

Philippe Regnault : parcelle AB 144, en zone Nh au PLU, Bleu Bg, et rouge RG au PPR, pour construction d'une piscine de 8x4,50m 365, chemin de Quinsonnas.

Isowatt SAS : parcelle AB 429, en zone Ub au PLU, Bleu Bc au PPR, pour installation de panneaux photovoltaïques, 533, rue de Boussieu.

Anthony Hadj Ayed : parcelle AD 423, en zone Ua au PLU, pour extension de 14m² d'une pièce au rez de chaussée, 2474 RD 1085.

Mohamed Bouzid : parcelle AE 547, en zone Ua au PLU, pour construction d'une véranda de 11,3m², 2717, RD 1085.

Permis d'Aménager :

Viviant terrains : parcelle AB 363, en zone UbOA1 au PLU, bleu Bc au PPR, pour trois lots à caractère économique, rue de Boussieu.

Viviant terrains : parcelle AB 363, en zone UbOA1 au PLU, bleu Bc au PPR, pour 9 lots à caractère habitation, rue de Boussieu.

Permis de construire :

BF Foncier : parcelle AC 443, en zone AUi au PLU, Permis modificatif d'un bâtiment d'activité, ZAE du Vernay.

Thomas Créatin : parcelle AB 188p, en zone AUbOA2 au PLU, permis de construire modificatif Porte de Nivolas.

Stéphane Rolain et Nathalie Marti : parcelle AB 188p, en zone AUbOA2 au PLU, bleu Bc au PPR, Pour construction d'une maison individuelle, porte de Nivolas.

Dorian Vittoz et Melinda Melhi : parcelle AB 188p, en zone AUbOA2 au PLU, bleu Bc au PPR, pour construction d'une maison individuelle, porte de Nivolas.

Pierre-Jean Chevallier : parcelles AB 10 – 11, en zone Uc et A au PLU, Blanc et rouge RV au PPR, pour construction d'une maison individuelle, chemin du Tillaret.

Philippe Brioude : parcelle A 68, 71 et 72, en zone Nh et Nc au PLU, bleu Bgi au PPR, pour permis modificatif, 90 chemin des bottes.

SCI FLAM : parcelle AC 444, en zone AUi au PLU, blanc et Rouge RC au PPR, pour permis modificatif, rue Jean jacques Rousseau.

Dorian Vittoz et Melinda Melhi : parcelle AB 188p, en zone AUbOA2 au PLU, bleu Bc au PPR, pour construction d'une maison individuelle, porte de Nivolas.

Ndanka Mulele et Zayadiako Baptista : parcelle AB 188p, en zone AUbOA2 au PLU, bleu Bc au PPR, pour construction d'une maison individuelle, porte de Nivolas.